

LA MOTION EN 4p 2018-2022

Une société, un champ de l'éduc pop
et un syndicat en mutation

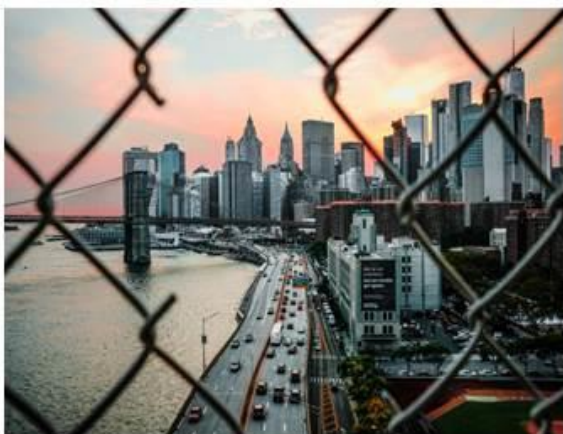


Le SEP défend

- ✓ Le droit à la déconnexion
- ✓ Le revenu garanti d'existence pour tous
- ✓ Collégialité,
- ✓ Mode de gouvernance cohérent avec nos valeurs
- ✓ Formations imbriquant du développement personnel,
- ✓ Une recherche d'équilibre entre vie personnelle / familiale / professionnelle / syndicale



Evolutions des métiers et du SEP UNSA



- ✓ Un secteur et des métiers face aux mutations liées au modèle capitaliste
- ✓ Un besoin d'ouverture, de créativité et de nouvelles réponses face aux nouveaux besoins sociaux
- ✓ Réinventer de nouvelles pratiques au service de l'émancipation individuelle et collective

MAIS A QUEL PRIX ???

IL FAUT EVOLUER

SANS SE TRAHIR...

Une syndicat qui doit s'adapter

- ✓ Réfléchir à une gouvernance et à une organisation laissant la place à l'ensemble des secteurs professionnels
- ✓ Faire évoluer les statuts du syndicat pour permettre ces adaptations
- ✓ Permettre l'expression des différents courants de pensées et les valoriser



Pour une évolution des politiques publiques

Le SEP revendique une loi d'orientation et de programmation imposant un cadre législatif au service du vivre ensemble, de la transformation sociale et du renouveau démocratique.



Une politique d'Etat de l'éducation populaire



REVENDIQUER

- La création d'un pôle éducatif interministériel (et une organisation territoriale plus efficiente et respectueuse des missions et des personnels JS)
- Une éducation globale tout au long de la vie

REAFFIRMER

- La nécessité de défendre une politique de jeunesse et d'éducation populaire portée par des agents de l'Etat ayant des compétences métiers et une approche éducative

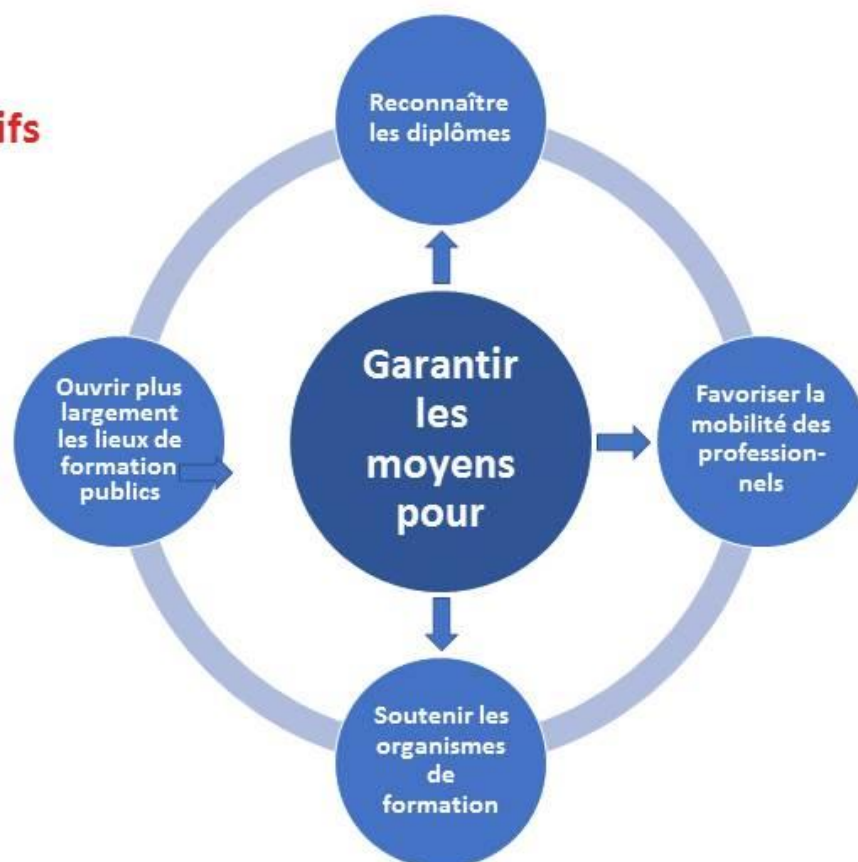
La professionnalisation et la valorisation des métiers de l'éduc pop



Face aux récents événements et aux nouveaux besoins sociaux (attentats liberticides et antirépublicains, réforme des rythmes, priorité jeunesse du gouvernement...) **l'Etat doit s'engager fortement dans le processus de professionnalisation pour lutter contre :**

- ✓ la précarisation du secteur de l'animation
- ✓ l'isolement et l'individualisation des droits

Nos objectifs



Sommaire

I. Une société, un champ de l'éduc pop et un syndicat en mutation

A. Evolutions sociétales

- a) Interroger la place du « travail »
- b) Interroger les différentes formes d'organisation sociale pour promouvoir les formes d'actions collectives favorisant l'épanouissement individuel, promouvoir la dimension collective, lier individuel et collectif
- c) La transition du SEP vers un fonctionnement et une prise en compte « durable et environnementale »

B. Evolution des métiers de l'éduc pop / évolution de la composition de notre syndicat

- a) Une évolution vers la technicité des métiers
- b) Ouverture des outils, démarches, pratiques et principes de l'éduc pop à d'autres champs professionnels
- c) Renouvellement des structures de l'éduc pop

A. Conséquence pour notre syndicat : identité, forme d'action, organisation interne

- a) Le SEP s'ouvrant aux acteurs éducatifs autres que les fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat (FPE), il est nécessaire de réfléchir à une gouvernance et à une organisation leur laissant une place et des moyens
- b) Changements de statuts actés au cours de ce Congrès
- c) Questions d'identité, de formes d'action, différentes et nouvelles formes d'engagement dans le syndicat

II. Au regard de ces évolutions de la société et de notre champ professionnel, nos propositions en matières politiques publiques

A. Une politique d'Etat de l'éduc pop

- a) Revendiquer la création d'un pôle éducatif interministériel (et une organisation territoriale plus efficiente et respectueuse des missions des personnels JS) *p 13*
- b) Réaffirmer la nécessité de défendre une politique de jeunesse et d'éducation populaire portée par des agents de l'Etat ayant des compétences métiers et une approche éducative
- c) Pour un socle républicain, une éducation globale tout au long de la vie
- d) Lutter contre les formes d'endoctrinement (extrémismes et populismes)

B. La professionnalisation des métiers de l'éduc pop

- a) Professionnalisation et valorisation des métiers (contexte périscolaire)
- b) La professionnalisation et la valorisation des métiers de l'éduc pop permettent de lutter contre la précarisation de l'animation professionnelle (tout en promouvant l'animation volontaire) et contre l'individualisation des droits *p 15-16*

Motion d'orientation 2018-2022

I. Une société, un champ de l'éduc pop et un syndicat en mutation

A. Evolutions sociétales

a) Interroger la place du « travail » dans notre société : partage du travail, RMU, prise en compte des évolutions sociales et technologiques, libérer du temps pour des engagements citoyens, syndicaux, des collaborations solidaires et alternatives

Le travail organisé autour du triptyque unité de lieu, de bien et de lien hiérarchique est aujourd'hui remis en cause. De nouvelles formes d'organisation du travail apparaissent : la précarisation par les plateformes, l'ubérisation et la robotisation. Même si nous sommes encore loin de la fin du salariat (86% des salariés français ont un statut en CDI), il nous faut penser l'impact pour les travailleurs de ces nouvelles évolutions tout en maintenant l'humain au cœur des process de travail. Ceci est d'autant plus nécessaire que les processus de numérisation de l'économie et du travail sont partout à l'œuvre.

Nous constatons que ces processus permettent plus de flexibilité sur les salaires, sur les postes de travail et les statuts. Or si la flexibilité permet aux organisations de gagner en souplesse, elle

fait souvent peser sur les individus le coût de ces ajustements.

Ils permettent aussi toutes les formes de travail à distance qui est une forme de flexibilité : à domicile, exclusive ou partielle. Autre forme de travail à distance : les travailleurs nomades, sans bureau fixe qui se retrouvent dans les espaces de co-working, des tiers-lieux à mi-chemin entre le foyer et le bureau autorisant de nouvelles manières de travailler et de sociabiliser.

Ils favorisent enfin des formes de "self-employment" ou auto-entreprise via des plateformes : c'est le phénomène de l'ubérisation qui tente un nombre de plus en plus grand de travailleurs dont une part significative de moins de 39 ans (génération Z) attirés par l'image véhiculée de liberté et de dynamisme.

Or nombre d'entre eux, qu'ils soient livreurs, chauffeurs de taxi, traducteurs ou bricoleurs, se rendent vite compte des limites et des contraintes (disponibilité permanente, intensité du travail et existence en réalité d'un lien de subordination à la plateforme - absence de liberté de fixer les prix par exemple -

et surtout absence de toute protection sociale !

L'informatique "ubiquitaire" avec ses allègements potentiels de tâches (avec en parallèle la robotisation et l'automatisation) ; les plateformes numériques, et tous les terminaux nomades (smartphone, tablettes, ordinateurs portables...) reconfigure notre manière d'appréhender le travail et favorise un travail à la demande, à la tâche favorisant l'indépendance mais aussi la précarité.

Nous constatons une flexibilité croissante. Celle-ci touche autant les salaires que les modalités de travail. Alors que dans certains secteurs le CDD intermittent est créé, d'autres accèdent au travail à distance, aux espaces de co-working ou au travail nomade. Cette flexibilité tente un nombre croissant de salariés qui deviennent des auto-entrepreneurs. C'est le phénomène de l'ubérisation.

Une réponse à ces enjeux serait de partager le travail en visant un objectif de 32 heures de travail hebdomadaire pour un temps plein et assurer un revenu minimum de base ou revenu garanti d'existence qui permettrait toute une série d'améliorations sociales et sociétales :

Un revenu minimum de base permettrait de réduire massivement le chômage tout en prenant en compte les besoins sociaux des individus. L'individu qui le souhaite, pourrait utiliser une partie de son temps libre pour s'investir dans des activités dites "de lien social". Par ailleurs, en permettant à chacun d'avoir davantage de temps libre, nous favorisons l'investissement et l'engagement à la fois dans sa sphère privée (famille) mais aussi collective (associations, syndicats, ...). Ainsi, nous opérons un ré-équilibre entre les générations, entre les hommes et les femmes et entre les différentes professions. Ceci dans l'intérêt d'augmenter sensiblement le sentiment de bonheur ou de bien-être.

Le SEP défend donc :

- La mise en œuvre du droit à la déconnexion
- Des droits pour les travailleurs auto-entrepreneurs, même si les animateurs ne sont pas les plus directement menacés par l'ubérisation et la robotisation
- Le revenu garanti d'existence pour tous

b) Interroger les différentes formes d'organisation sociale pour promouvoir les formes d'action collective favorisant l'épanouissement individuel, promouvoir la dimension collective, lien individuel et collectif

L'individuation

Jacques ION écrivait dès 1997 dans “*La fin des militants*” que les formes d'engagement étaient en mutation. Toutes les études sérieuses ont depuis démontré qu'il n'y avait pas de montée de l'individualisme ni de baisse de l'engagement. Nous assistons depuis une vingtaine d'années à des mutations profondes des formes d'engagement (plus court et spontané, zapping, happening, etc.) dans un contexte de montée de l'individuation. Les institutions qui autrefois faisaient autorité se sont affaïssées. L'église, la famille (le père de famille en particulier), l'instituteur, les partis politiques n'exercent plus cette autorité inconditionnelle. Autrefois, on rentrait dans le rang, ou on était marginalisé, voire humilié et violenté (la règle sur le bout des doigts à l'école, etc.).

De la pyramide à la collégialité

Mais comment évoluer ? Si on prend les partis politiques, *les Verts* sont devenus une coopérative en devenant *Europe Ecologie les Verts* pour permettre différentes formes d'engagement, différents modes d'adhésion et de participation. Mais les luttes de pouvoir n'ont pas permis d'effectuer la mue.

Le parti *Nouvelle Donne* avec en tête de proue Pierre Larotourou, mais aussi au départ Bruno Gaccio, Patrick Pelloux, Dominique Méda, Christiane Hessel-Chabry, Marie-Monique Robin ou encore Edgar Morin ont lancé un processus de « co-construction » avec l'ensemble des adhérents qui aboutit à la rédaction et à l'adoption de nouveaux statuts lors d'une Assemblée générale. Dans cette organisation, on observe du tirage au sort et un comité éthique. Mais il entrera très rapidement dans une longue période de crise interne, dont il n'est finalement jamais vraiment sorti.

La France insoumise se présente comme un mouvement qui réunit au-delà des adhérents des insoumis qui ont adhéré à une newsletter. Ces derniers ont ainsi voté sur l'hypothèse d'un appel au vote au second tour de l'élection présidentielle.

Enfin, *Demain en Commun* se présente comme à la fois un mouvement politique et des Fabriques Citoyennes. Mouvement

politique car ils construisent un projet de société et présentent des candidat.e.s aux élections... mais aussi Fabrique Citoyenne car ils consacrent au moins 50% de leurs ressources à agir pour financer, labelliser et gérer un ensemble de « communs » : coopératives locales, jardins partagés ou potagers collectifs, énergie renouvelable, tiers lieux culturels, recycleries, etc.

« Les valeurs de ces Fabriques Citoyennes sont notamment la construction d'un nouveau rapport à la nature et le souci premier des générations futures, et la mise en place d'engagements citoyens permettant une émancipation et la possibilité de retrouver la maîtrise de son destin individuel et collectif. » peut-on lire sur leur site.

Passer d'un mode pyramidal à un mode collégial est plus compliqué qu'il n'y paraît.

Le SEP l'expérimente depuis plus de 4 ans. Nous avons dans un premier temps expérimenté des décisions par consentement dès 2014 en secrétariat général selon les modèles de sociocratie. Nous avons organisé un Conseil Syndical dont la moitié de l'ordre du jour a été décidé par les adhérents à Amiens en 2016.

Nous avons expérimenté le tirage au sort à l'occasion du Conseil syndical à Aix-en-Provence.

Et depuis septembre 2016, ce n'est plus un secrétaire général de sexe masculin à la tête de l'organisation, mais une équipe collégiale. Ces modalités de gouvernance complètent la démocratie représentative qui s'avère incomplète sur de nombreux aspects.

Car ce qui est en jeu derrière tout ceci est de repenser la démocratie.

Ainsi serait démocratique un syndicat qui :

- donne du temps pour prendre connaissance d'informations, mais également pour débattre et délibérer,
- assure une égale participation. On entend par là, tenir compte des publics porteurs de handicap, mais également de la fracture numérique, ou encore de la prise en considération des minorités, quelles qu'elles soient,
- promeut les savoirs, savoir-faire et savoir-être démocratiques et développe une culture de la démocratie,
- protège et donne la voix aux minorités,
- a une séparation des pouvoirs en son sein (exécutif, législatif, judiciaire),
- tient compte des considérations culturelles,
- négocie y compris avec des interlocuteurs non démocratiques jusqu'à un certain point, dans le respect de ses valeurs et de l'intérêt de son secteur,
- prévoit en son sein des contre-pouvoirs à chaque lieu,
- adopte des mesures de discrimination positive de manière temporaire pour viser l'égalité.

Valoriser et catalyser les compétences des individus dans les projets collectifs

C'est fini le temps où le sommet de la pyramide donnait le « La » et où chaque militant exécutait sans réfléchir, utilisant son temps personnel au détriment de sa vie de famille, de ses loisirs. Dans le champ syndical, on retrouve de plus en plus de collègues qui sont prêts à aider, à participer à un projet du syndicat, sans pour autant adhérer aux syndicats et à tout ce qu'il porte. Pour certains, cela a été la porte d'entrée au SEP, pour d'autres, ils en sont restés là et cela leur convient. Ce phénomène de zapping observé par Jacques ION, s'observe également au SEP dans les plus jeunes générations. Le SEP s'est formé autour des démarches et de la philosophie de l'empowerment. L'enjeu est d'inverser la pyramide et de partir des individus, de leur besoins, de leurs colères pour les accompagner à être acteurs, à mettre en œuvre leurs compétences et faire ensemble pour être acteur de transformation sociale. C'est l'esprit de l'Education Populaire vectrice de transformation sociale par ses méthodes.

Lier formation professionnelle et développement personnel

Développer des compétences professionnelles ne peut se réaliser que lorsque le développement personnel vient s'entremêler au développement

professionnel. Pour devenir un éducateur démocrate, il faut réussir à se distancer de son égo pour laisser la place à l'autre, pour ne pas vouloir convaincre à tout prix car le changement nécessite du temps et de la maturation, car les différences culturelles nécessitent ouverture, empathie et prise de distance. Ainsi ne serait-ce que sur cette question des compétences pour une culture de la démocratie, il faudrait développer de l'intelligence émotionnelle, être capable de prendre du recul vis-à-vis de son ego dans la relation à autrui, développer de l'empathie, une prise de conscience quant à son identité et les éléments constitutifs de celles des autres. On touche ici clairement à un entremêlement entre les compétences professionnelles et le développement personnel. Et il paraît illusoire qu'un seul travail sur les compétences professionnelles, puisse permettre de progresser.

L'illustration

Les organisations, qu'elles soient issues du secteur public ou privé, continuent de croire que proposer une formation au management d'équipe permettra à un chef de service tyrannique ou à un pervers narcissique de faire progresser un service et son équipe. On voit bien que dans notre société "d'analphabètes émotionnels", il faut un travail de développement personnel en parallèle au

développement de compétences managériales pour permettre aux individus de travailler dans de bonnes conditions, de développer leur confiance, leur créativité, leur productivité mais également pour permettre au manager de sortir de ses schémas de fonctionnement qui l'enferme dans des relations de dominations qui ne sont épanouissantes pour personne.

c) La transition du SEP vers un fonctionnement et une prise en compte « durable et environnementale »

Cette motion ne fait que réaffirmer le caractère nécessaire de cette transition. L'enjeu principal est de trouver, au-delà des mots, des applications concrètes et quotidiennes dans la vie du SEP en partant des adhérents de base jusqu'aux actes du SG et ou de la collégiale.

Un choix inévitable et urgent

La sphère médiatique, scientifique - voire même politique - nous envoie régulièrement des alertes ou des études sur l'impact de nos sociétés humaines sur notre environnement et cadre de vie : la recherche de la croissance à tout prix, le réchauffement climatique, notre addiction aux produits carbonés, la diffusion des perturbateurs endocriniens... Il est impossible de passer au travers de ces messages et il est tout à fait possible de vérifier chacun.e à notre niveau certaines de ses conséquences et de ses impacts : l'air des agglomérations rendu

irrespirable, l'augmentation flagrante des températures, l'augmentation du nombre de cancers due aux cadres de vie. Il est devenu évident, sauf à se voiler la face, qu'il faut changer de modèle économique et sociétal basé sur la croissance.

Une sphère socio-économique indissociable de la sphère environnementale

Ce choix dicté par la nécessité, peu de syndicats en ont fait une priorité privilégiant les questions purement sociales et de défense du travail. Or dans les analyses sociétales et économiques approfondies, cohérentes et sérieuses, il est impossible de dissocier le fonctionnement de la sphère économique, de la sphère sociale et environnementale. L'écologie intègre la dimension et les activités humaines. Certains choix sont plus durables, porteurs de sens et soucieux du bien commun pour les générations futures que d'autres. Pour le SEP, il faut s'engager résolument dans cette voie car elle correspond aussi à une sensibilité accrue des animateurs pour ces questions.

Un choix porteur de promesses, d'alternatives et d'espoirs

Toutefois, un tel choix ne doit pas être un choix par défaut car il ouvre de nouveaux horizons de métiers, d'activités humaines non ou moins impactantes : les métiers liés au recyclage et à l'économie circulaire, les métiers du maraîchage et de la distribution locale, les métiers du "care", les métiers qui développent la

citoyenneté et l'émancipation, autrement dit les métiers du champ de syndicalisation du SEP.

C'est également un choix ouvrant sur toutes sortes d'alternatives dont certaines déjà mises en œuvre par le SEP : une partie des SG en visioconférence, et d'autres à inventer ou expérimenter comme ne devant pas toujours être la solution la moins chère, mais la solution

la plus locale, respectueuse de l'environnement... qui peuvent également être inspirantes pour notre public et nos adhérents. Enfin un tel choix contribuerait à sortir de la course à la croissance pour aller vers une société décarbonée où chacun aurait sa place et sa dignité (avec le revenu d'existence garanti).

Le SEP défend et affirme

- Ses valeurs écologiques et cherche à les mettre en actes au quotidien notamment dans toutes les instances où il est représenté
- Se rapprocher des fédérations ou des structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour voir comment conjuguer EEDD et syndicalisme et/ou offrir aux adhérents des outils EEDD
- Que l'éducation populaire comporte aussi une dimension environnementale

B. Evolution des métiers de l'éduc pop / évolution de la composition de notre syndicat

a) Une évolution vers la technicité des métiers

De nombreuses d'associations défendent leur projet politique en tentant de trouver un équilibre entre les ressources économiques nécessaires et les valeurs de l'éducation populaire. Mais on constate aussi des transformations au sein de

nombreuses associations (décideur-gestionnaire/technicien-travailleur).

L'évolution des métiers de l'animation sont liée aux risques dus au changement des rapports entre la puissance publique et les associations (opérateurs, logique de marché, prestataire à l'opposé du sens et des valeurs que le SEP défend). La vie associative, c'est le partage des savoirs et des pouvoirs.

Les métiers de l'animation socio-éducative, socioculturelle, inscrits dans le champ de l'éducation populaire sont à

l'épreuve de l'évolution de la société et des pratiques institutionnelles à l'œuvre.

Les financements publics n'ont de cesse de se raréfier quant à la reconnaissance du fait associatif. Progressivement la prise en charge du fonctionnement des structures associatives par la puissance publique s'est orientée vers des financements par appels à projets. Réels enjeux pour les structures d'obtenir des financements orientés. Il n'est pas rare, dans les faits, que ces fonds servent aussi à consolider les frais de fonctionnement généraux des associations. En définitive, il s'agit d'une forme d'influence des financeurs quant aux projets associatifs.

Autre phénomène à l'œuvre, les marchés publics. Là encore, dans un contexte de raréfaction des financements publics, ces mannes financières non-négligeables, correspondent aussi à un enjeu économique, voire à un enjeu de survie. L'inconvénient réside dans la mise en concurrence des associations entre elles. Le fait de gérer un service public équivaut à une logique de prise en charge de services d'intérêt général cadré. Les associations se retrouvent trop souvent contraintes d'endosser le rôle d'opérateur. Certaines développent tellement d'activités qu'elles réinterrogent à la fois leur identité mais aussi leurs organisations structurelles internes en rationalisant. Les services se

spécialisent et peinent parfois à fonctionner de façon transversale. Réelle démarche institutionnelle qui consiste à gérer et répondre à la demande d'un service. En quelque sorte ces structures mutent sous une forme commerciale et s'enferment parfois dans un rôle de vendeur en entretenant des relations à un « public-client ». Il s'agit d'un piège, d'un étau articulé entre l'offre et la demande. Cette évolution des financements publics effrite la dimension politique du projet associatif. Ces réelles contraintes endommagent la philosophie de transformation sociale qui anime les structures d'éducation populaire.

Seulement, ces associations n'ont pas toujours vraiment le choix de ne pas faire du « social business* ». Ces organisations pour remplir leurs obligations d'employeur ont la nécessité de gérer les entrées économiques. Et aujourd'hui, elles n'ont pas vraiment la possibilité de ne pas s'inscrire dans des stratégies de marchandisation pour équilibrer péniblement leurs budgets. Réel marathon capitaliste qui restreint et oriente les projets associatifs en asphyxiant la dimension politique de ces organisations.

Ces animateurs sont donc de fait plus recrutés pour leurs compétences techniques que pour leurs convictions en matière d'éducation populaire. Ces

structures ont besoin de techniciens performants pour honorer les cahiers des charges. La plupart de ces structures cloisonnent les activités et individualisent de plus en plus les tâches à réaliser. Un réel écart se creuse entre les décideurs-responsables qui deviennent des décideurs-gestionnaires et les techniciens-travailleurs à qui il est demandé de produire, d'agir.

L'émancipation semble être une notion complexe à faire émerger concrètement sur le terrain. Les animateurs ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour permettre d'éveiller un sens critique du public dont il a « la charge ». La politique de la CAF par exemple impacte dans l'un de ses systèmes de prise en charge financière, une comptabilisation par nombre de journées de présence. Parfois inconsciemment, l'animateur, pour que l'institution finance, doit faire en sorte que le public soit captif et fidèle dans sa participation aux activités proposées. Les organisations associatives qui institutionnalisent la dimension marchande de leurs activités peinent également à accepter que leurs techniciens analysent et critiquent leurs environnements de travail. L'émancipation des salariés et la démocratie au travail, contrairement aux slogans, ne sont pas toujours appliquées par l'employeur. Aspect qui peut

participer au ressenti d'une crise de sens auprès de certains salariés.

Pourtant, nous pensons que la vie associative se caractérise en principe par le partage du pouvoir et du savoir. Nous continuerons de promouvoir cette vision de l'éducation populaire qui ne peut s'incarner seulement dans le discours et sur les territoires. Il s'agit avant toute chose, de s'appliquer les principes et méthodes de l'éducation populaire ou changer de statut juridique et troquer l'histoire et les valeurs de l'éducation populaire pour celles du « social business* ».

**Le « social business » est un concept développé par Mohammad YUNUS, prix Nobel de la Paix, pour la création de la Grameen Bank. Un « social business » est une entreprise sociale qui lutte contre la pauvreté et ne verse aucun dividende.*

Un « social business » est donc une entreprise qui vise à être auto-suffisante financièrement - si ce n'est rentable - dans le but d'atteindre un objectif de mieux-être social et de maximiser son impact positif sur son écosystème. Elle cherche à apporter une solution à un problème sociétal. Elle consacre ses bénéfices à la diminution des coûts et à la production d'avantages sociaux. Elle ne rémunère pas ses actionnaires mais se

contente juste de les rembourser à la hauteur de leur investissement.

Nous encourageons les salariés, les représentants du personnel et syndicaux, à négocier auprès des dirigeants des associations employeuses à participer aux réunions de Conseil d'Administration.

b) Ouverture des outils, démarches, pratiques et principes de l'éduc pop à (depuis et vers) d'autres champs professionnels

On constate depuis de nombreuses années que les outils, démarches et pratiques issues de l'Éducation populaire, ne sont pas l'apanage des acteurs se revendiquant de l'Éducation Populaire. Par exemple, la 27e Région (www.la27eregion.fr), créée en 2008, conduit depuis plusieurs années des programmes de « recherche-action » visant à tester de nouvelles méthodes d'innovation avec les acteurs publics. Elle se présente comme faisant *“le pari de la pluridisciplinarité en mobilisant des compétences issues du design et de la conception créative, des sciences sociales (ethnographie, sociologie de terrain, observation participante) ou encore des pratiques amateurs (do-it-yourself, éducation populaire, etc.)”*. En termes de méthodes elle communique sur *“des approches (qui) privilégient l'expérience vécue par les utilisateurs, agents et*

citoyens, comme un point de départ pour réinterroger les politiques publiques”.

Prenons un autre exemple illustrant :

Le nouveau réseau national de *la MedNum*, qui regroupe les acteurs de la médiation numérique, utilise également des démarches et pratiques de l'Éducation Populaire. Le noyau de départ était composé d'anciens animateurs multimédias qui ont “marketé” le concept d'animation multimédia. En nommant ce réseau d'acteurs des “médiateurs numériques”, il était possible de sortir d'une image “ringarde” collée à l'animateur multimédia. Et cela permettait également de répondre à l'image associée à l'innovation et au numérique. Mais au final ce sont bien des acteurs de l'Éducation Populaire qui se sont élargis à un public de geek et autres nouveaux acteurs baignés, formés et autodidactes du numérique.

Enfin de nouveaux acteurs issus du secteur associatif et du social business se lancent dans la mode et les marchés du coaching et de l'intelligence collective. Ils utilisent des méthodes oubliées par certains acteurs historiques de l'Éducation Populaire (démarches participatives, posture d'égalité des apprenants et citoyens, etc.) et innovent avec de nouvelles pratiques plus ambitieuses en termes de démocratie et

de mode vivre ensemble en société et au travail avec l'holocratie, la sociocratie, le tirage au sort et autres nouveaux modes de gouvernances qui incluent les soft skills (*compétences comportementales, transversales et humaines*), nouvelles formes d'intelligences, l'empathie, les émotions ou encore la créativité dans les process.

On assiste donc à un renouvellement de pratiques. Certaines sont simplement déterrées et marketées pour s'introduire plus facilement et avec la crédibilité de la novlangue pour le secteur privé marchand en panne d'inspiration pour faire muter son management, sa gouvernance, ses méthodes de formation. D'autres sont approfondies par de nouveaux acteurs, une nouvelle culture professionnelle et une autre vision de la société et de faire société au travail.

c) Renouvellement des structures de l'éduc pop et leur incidence sur la syndicalisation au SEP

Les structures associatives sont à l'épreuve de changements inédits.

La loi « Economie Sociale et Solidaire » (ESS) du 31 juillet 2014 n'est pas sans conséquences sur les associations.

Ses objectifs visent à renforcer les politiques de développement local durable ; reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique ; consolider le réseau, la gouvernance et

les outils de financement des acteurs de l'ESS ; provoquer un choc coopératif ; redonner du pouvoir d'agir aux salariés.

Les impacts sur les associations sont potentiellement nombreux : les conséquences de la rénovation de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ; le développement de l'emploi privé au service de l'intérêt général ; la création de Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) ; la clarification du régime juridique de la subvention ; le financement de l'innovation sociale et la mise en œuvre de financements spécialisés ESS ; le renforcement annoncé du financement des associations, des fédérations, des mutuelles par des instruments financiers adaptés...

Les associations sont un des acteurs historiques de l'ESS avec les mutuelles, les coopératives et les fondations.

L'apparition de nouvelles formes d'entrepreneuriat social telles que des sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale et appliquant les principes de l'ESS vient modifier le paysage.

Au regard des enjeux, il apparaît nécessaire pour l'équipe présentant cette motion de consacrer du temps à l'analyse de la situation afin de préciser son mandat. Il s'agit d'évaluer le rapport « opportunités -risques » concernant les associations au sein de l'ESS.

Il s'agit de mesurer les effets potentiels de la généralisation du « social

business ». Il s'agit de vérifier si les bénéfices éventuels pour les publics et l'intérêt général permis par l'action d'entreprises sociales sont plus importants que les valeurs et les objectifs portés aujourd'hui dans les associations (non lucrativité, démocratie sociale...).

C. Conséquence pour notre syndicat : identité, forme d'action, organisation interne

a) Le SEP s'ouvrant aux acteurs éducatifs autres que les fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat, il est nécessaire de réfléchir à une gouvernance et à une organisation leur laissant une place et des moyens, (SG, plateforme revendicative, salaires des salariés du privé...)

Lors de nombreuses réunions internes (colloque, conseil syndical, sections

régionales...), il est coutume d'entendre que le secteur CCN prenant de plus en plus de place au sein du syndicat, il serait vital de repenser la place de ses adhérents tant dans le service à leur apporter que dans l'organisation même du syndicat et la place à leur donner au sein du secrétariat national. Malgré cette volonté clairement affichée, les représentants des adhérents FPE restent, aujourd'hui, le socle qui permet de faire fonctionner les instances.

Le réseau FPE interne semble mieux fonctionner. Quels pourraient être les faits facilitateurs dans la FPE et les contraintes CCN qui amènent à cette situation ? Voici un tableau comparatif qui reprend les leviers et les freins à l'engagement syndical suivant que nous sommes FPE ou CCN.

FPE	CCN
<ul style="list-style-type: none"> - Du temps réel donné aux élus FPE par les autorisations spéciales d'absences et des décharges ; - Un seul et même employeur, même si les agents peuvent être dans des services différents ; - Des missions statutaires uniques - Des connections entre adhérent FPE possibles en internes (réunions départementales, régionales, nationales, stages...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de temps de décharge dédié à l'engagement syndical national (uniquement des décharges suite à un mandat électif) ; - MAIS : Du temps de décharge FPE mis à disposition des adhérents CCN ; - au moins deux conventions collectives représentées, une diversité d'employeurs, des structures de tailles et de formes différentes ; - une grande diversité des métiers, des postes et des conditions d'exercice (accords d'entreprise particuliers) ; - éclatement des structures employeuses et donc tentatives de connexion via les réseaux sociaux avec souvent peu de retour sur des propositions internes de réunions nationales. Seul lieu possible aux débats par secteur pro : les sections régionales.

Mais l'évolution des adhérents CCN est-elle si importante ?

C'est un secteur professionnel qui, au fil des ans s'installe, prend une place importante et triple son nombre d'adhérents en 10 ans.

Si historiquement le SEP a éprouvé des difficultés à s'ouvrir à d'autres champs professionnels, force est de constater qu'aujourd'hui la tendance s'est inversée.

Pendant durant ce même laps de temps et malgré des tentatives régulières, la constitution du secrétariat national reste figée. Un premier pas du secteur CCN au secrétariat national s'opère mais sous des conditions particulières, avec des adhérents sans travail effectif !

D'un syndicat quasi exclusivement fonctionnaire à l'arrivée régulière d'adhérents du secteur du privé, le SEP change son visage, interroge ses pratiques, et opère une évolution de son organisation.

Comment permettre la mobilisation des adhérents CCN ?

A ce stade, nous voyons quatre modes d'interventions progressifs qui pourraient, selon les envies, permettre une plus grande disponibilité mais qui nécessiteront dans certains cas un changement des pratiques syndicales

internes et certainement l'engagement de négociation nationale de branche.

Mobilisation de niveau 1 : Le bénévolat

Chaque adhérent donne, dans la limite de ses possibilités, de son temps pour s'investir dans les instances, les réunions (régionales ou nationales). Elle permet un engagement fort avec des adhérents en lien direct avec une pratique professionnelle mais avec une disponibilité réduite et aléatoire. La mise en place de réunion/formation de travail, comme le groupe actuel sur la communication interne dans le cadre du CEFU, permettrait à chaque militant de pouvoir s'absenter de son lieu de travail dans un cadre légal bien déterminé.

Mobilisation de niveau 2 : Les heures de délégation

Un délégué syndical utilise une partie de ses heures de délégation pour s'investir quotidiennement dans les instances. Elle permet un engagement durable et constant d'adhérents en lien avec une pratique professionnelle mais aussi confronté régulièrement à des espaces de négociations/confrontations avec un employeur. Il restera plus ou moins facile de se dégager de ce temps-là selon le niveau de ses missions syndicales au sein de sa structure mais aussi de la réelle liberté donnée aux élus sur l'utilisation de leurs heures.

Mobilisation de niveau 3 : La mise à disposition

L'employeur facture au syndicat les heures de mise à disposition du salarié. Évidemment, elle permet un engagement durable et constant, une disponibilité réelle et cadrée. Les limites pourraient être le lien de subordination, un frein au déroulement de carrière du salarié mais aussi un impact financier conséquent à supporter pour le syndicat.

Mobilisation de niveau 4 : la décharge

A l'instar de ce que fait l'Etat pour la FPE, le fonds du paritarisme attribuerait à chaque syndicat représentatif dans la branche un nombre d'heures à répartir. La décharge permet l'ensemble des points précédents et un statut protecteur.

De manière plus pragmatique, que pourrions-nous faire évoluer à court terme pour renforcer dès à présent cette mobilisation ?

- Renforcer la coordination de réseau CCN avec des têtes de réseaux territoriaux ;
- Se déplacer régulièrement sur des territoires pour animer/rencontrer le réseau CCN local en créant nos propres formations internes ;
- La mise en place d'une plate-forme CCN :
 - Interne aux adhérents : outils, accords avec argumentation à

donner, foire aux questions, échanges de pratiques...

- Externe aux adhérents : nos positions selon les différentes CCN, les accords, les contacts nationaux/régionaux CCN, fichier de prise de contact instantanée ; diapo " c'est quoi le SEP ", " Pourquoi se syndiquer "...
- Un rapprochement plus marqué sur certaines questions entre CCN et FPT : les métiers sont plus proches.

b) Changements de statuts proposés au cours de ce Congrès

A l'issue du dernier Congrès, le SG avait été largement sollicité pour faire une révision de nos statuts. L'objectif étant de les simplifier, nous avons constitué un groupe de travail au Conseil syndical d'Aix (2017).

De manière générale, il en était ressorti que nos statuts étaient méconnus par nos membres et que certaines de nos instances fonctionnent mal (exemple : les sections régionales) ou sont inactives (exemple : le bureau syndical).

Les statuts sont complexes et parfois incohérents avec la réalité.

Un groupe de travail s'est alors établi pour réécrire ces statuts dans le respect des principes énoncés lors du Conseil Syndical d'Aix en 2017.

Des aménagements permettent d'aller vers une nouvelle gouvernance. L'équipe proposant la motion souhaite cependant aller plus loin dans l'expérimentation des pratiques démocratiques.

c) Questions d'identité, de formes d'action, différentes et nouvelles formes d'engagement dans le syndicat

La société évolue. Les citoyens et les salariés évoluent. Le SEP ne vit pas en apesanteur et on peut observer également une évolution en son sein. Il devient de plus en plus difficile de militer de façon traditionnelle dans les instances de représentation du personnel que ce soit dans le public ou le privé. On recense une souffrance de nos élus et des salariés et agents publics.

Par ailleurs, le SEP a toujours été une organisation syndicale avec une culture où l'esprit critique est présent en son sein et vis-à-vis de l'extérieur, où le besoin de liberté est vital et où l'égalité est un objectif premier. Le SEP n'hésite pas à prendre de la distance avec la position de son union. Le SEP est clairement marqué par des convictions humanistes et sociales fortes. Il lutte contre les effets du néo-libéralisme économique et financier.

Mais le SEP n'a pas toujours eu le temps de lutter sur tous les fronts. Nous nous sommes posés plusieurs fois la question. Jusqu'où devons-nous prendre position ? Sommes-nous capables et avons-nous le temps de produire une analyse juridique fine sur plus de 500 pages de textes de lois et décrets d'application ? Pour quels résultats en termes de prises de position ensuite ? La lutte n'est pas toujours simple dans un contexte de progression du paradigme néolibéral et avec une mobilisation somme toute légère des forces de progrès social et sociétal.

Et au sein de notre organisation syndicale, les positions peuvent être diverses sur certains dossiers. Si on compare les adhérents du SEP de 2017 avec ceux de 1994, on les voit plus divers sur le plan idéologique et sur le plan des pratiques syndicales.

On pourrait même conceptualiser 3 courants de pensées (même s'ils ne sont pas organisés et conscientisés) : négociation-révolution-en transition.

Certains d'entre nous ont une conception où le rapport de force et la radicalité avec le pouvoir et ses représentants est central.

D'autres vont privilégier la stratégie des petits pas avec la négociation comme entrée principale.

D'autres enfin, quittent la table des négociations avec une forme

d'impuissance face à un pouvoir inflexible ou manipulateur et créent d'autres espaces collectifs à l'intérieur ou à l'extérieur du syndicat en faisant leur part sans rapport avec le pouvoir.

Cela peut se traduire par l'organisation de formations autour du développement professionnel et personnel (gérer son stress en milieu anxigène), organisation d'espaces et de temps de convivialité au sein des services, organisation de processus d'entraides (SEL, Accorderies, etc.).

La création de la MGEN illustre bien ce type de courant. Lorsque le pouvoir ne voulait pas créer de système de solidarité, les enseignants ont créé leur propre système de protection sociale en mutualisant la prise en charge des risques liés à l'accident au travail et à la santé. Il est probablement temps de réinventer de nouveaux systèmes d'entraides collectifs

en adéquation avec les enjeux du XXIème siècle.

Mais si on peut analyser trois courants - ou du moins modes de pratiques différents - au sein du SEP, on peut également constater qu'elles ne sont pas étanches les unes avec les autres.

Le secrétariat général du SEP lui-même a alterné dans sa relation aux ministres sous l'ère Hollande des postures différentes : mépris réciproque et radicalisation avec Kanner, respect et négociation avec Vallaud-Belkacem ou encore rapport de force et ensuite négociation avec Fourneyron.

Il nous faut réactualiser les enjeux liés aux salariés et fonctionnaires du champ de l'animation et de l'Education Populaire, tenir compte des nouvelles et différentes formes d'engagement pour construire ensemble des solutions adaptées. Ce chantier est à ouvrir sur cette nouvelle mandature.

II. Au regard de ces évolutions de la société et de notre champ professionnel, nos propositions en matières politiques publiques sachant que le SEP défend les fonctionnaires d'éducation populaire

A) Une politique d'Etat de l'éduc pop

Depuis quelques années déjà, nous traversons une période éprouvante pour toutes celles et tous ceux qui ont à cœur la participation citoyenne. Les élections de 2017 marquées par un faible taux de participation et un taux conséquent de votes en faveur de l'extrême droite, en ont été une illustration parmi d'autres.

Notre société connaît une situation de délitement des liens qui unissent les citoyens entre eux, une situation où le bien commun ne constitue pas un cadre auquel chaque citoyen se sent légitimement appartenir.

Les écarts entre les plus riches et les plus pauvres s'accroissent. Les inégalités, si elles ont toujours existé, sont d'autant moins supportables que les perspectives d'une vie meilleure d'une génération à l'autre sont quasi inexistantes. Quand on se sent en insécurité sociale, en insécurité économique, le risque du repli sur soi est grand. Il peut conduire non seulement au rejet de l'Autre mais également à un abandon de sa propre volonté, de son libre arbitre pour faire société, avec ce que cela suppose de l'acceptation de l'Autre. Entre rejet de l'Autre et acceptation de l'Autre, il y a

mille et une façons de vivre en société, de faire société.

Redonner le sentiment d'appartenir à une même société tout en pouvant éprouver notre utilité pour la rendre plus juste et plus égalitaire constitue un enjeu fondamental pour notre démocratie et notre République.

L'Etat républicain doit porter et afficher cette ambition. Il ne doit pas craindre de permettre aux individus de sortir des carcans du prêt-à-penser pour en faire advenir des citoyens éclairés, ouverts aux autres et pleinement conscients de leur légitimité à prendre part dans tous les espaces de la vie en société qui les concernent (école, travail, association, collectif ...).

Mais si « prendre part » est une évidence pour les uns, nombreux sont ceux et ceux qui ne s'y autorisent pas.

L'Etat, à travers ses services en charge de l'Education Populaire, a la possibilité de contribuer à refonder la démocratie en la déclinant autour de compétences pour une culture de la démocratie, en repensant des modalités de gouvernance plus démocratiques, en permettant aux citoyens d'être acteurs de transformation sociale.

L'Etat est le garant de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire national, il se doit donc d'avoir une intervention spécifique dans les lieux

qui sont dans l'incapacité de construire seuls une démarche d'éducation populaire.

Le SEP revendique une loi d'orientation et de programmation imposant un cadre législatif au service du vivre ensemble, de la transformation sociale et du renouveau démocratique. Cette loi doit permettre :

- la reconnaissance du travail d'intérêt général et la pérennité des missions, des acteurs et des différents métiers ;
- de favoriser les pratiques citoyennes et l'accompagnement des jeunes, notamment, vers l'Éducation au Politique, à l'esprit critique et à l'action collective ;
- la création d'un pôle éducatif interministériel affirmant des missions éducatives et pédagogiques de l'Etat dans le champ de la Jeunesse et de l'Education populaire développées au plus près des territoires.

a) Revendiquer la création d'un pôle éducatif interministériel et une organisation territoriale plus efficiente et respectueuse des missions des personnels JS

L'éducation qui ne se réduit pas à l'action portée par l'éducation nationale, est une mission partagée par de nombreux acteurs dont la complémentarité n'est plus à démontrer. Face à cette urgence éducative, unir toutes les forces vives de l'Etat devient un impératif. Une politique éducative ambitieuse doit pouvoir démultiplier les effets de chacun des ministères en charge de l'éducation, qu'elle soit formelle ou informelle.

Pôle éducatif interministériel = politique éducative volontariste.

b) Réaffirmer la nécessité de défendre une politique de jeunesse et d'éducation populaire portée par des agents de l'Etat ayant

des compétences métiers et une approche éducative

La bataille se joue sur les missions.

Quand la politique se résume à des dispositifs, il est très facile de les stopper sans crier gare (Envie d'Agir, Défi Jeunes, PEDT, contrats aidés...).

Quand le chiffre tient seul lieu de critère (nombre de volontaires en service civique, nombre d'euros au PEDT) alors que l'éducatif se nourrit concomitamment de qualitatif et de quantitatif.

Il ne s'agit pas de se substituer mais de permettre les conditions de l'émergence d'un projet commun en apportant une expertise et des moyens rendant possible son démarrage et de les accompagner le temps de leur consolidation. C'est particulièrement nécessaire dans l'aide aux projets collectifs, dans le

développement d'approches artistiques et culturelles, scientifiques...

Depuis le mois d'octobre 2017, le SEP participe à des groupes de travail menés par la DJEPVA. L'objet de ces rencontres est de mener une réflexion croisée sur le métier de CEPJ et de sa plus-value dans la mise en œuvre des politiques JEPVA. D'autres groupes de travail intersyndicaux et inter-corps sont mobilisés sur les « métiers, parcours professionnels et l'organisation territoriale ». Sont notamment abordées les conditions d'exercice des missions... Le SEP est force de propositions en cohérence avec ses mandats.

La mission d'éducation populaire de l'Etat doit s'inscrire dans une dynamique qui prend en compte à la fois l'évolution des besoins de la société actuelle et les transformations du paysage institutionnel. Elle doit permettre de se projeter dans la construction d'un monde que nous voulons plus juste, plus solidaire et plus humain.

Le débat est permanent sur l'appellation de notre secteur entre Jeunesse Education populaire et Vie associative.

Ce débat est fortement lié à l'absence de véritable projet politique et au manque de clarification du rôle et de la posture de l'Etat.

Pour le SEP, la chose est claire : nous revendiquons d'agir dans l'éducation populaire qui porte à la fois :

- une finalité : l'émancipation individuelle et collective de tous
- une démarche : l'éducation critique et active pour comprendre le monde et agir sur sa transformation, des outils basés sur une pédagogie participative
- un public à plusieurs visages, sans discrimination : sans discrimination d'âge, sans discrimination sociale, sans discrimination géographique.

Au-delà de ses acteurs, d'ailleurs en renouvellement, l'Education Populaire désigne toujours une vision, un projet politique, une démarche. Devant la violence du contexte actuel, l'Education Populaire trouve son actualité et sa légitimité. Elle doit constituer une source d'invention et d'innovation sociale.

L'Etat, à travers ses services en charge de l'Education Populaire, a la possibilité de contribuer à refonder la démocratie. La démocratie se déclinerait :

- autour de compétences pour une culture de la démocratie,
- en repensant des modalités de gouvernance plus démocratiques,
- en permettant aux citoyens d'être acteurs de transformation sociale.

Cette finalité et cette démarche peuvent s'inscrire dans les trois axes suivants :

- a/ Soutenir, défendre et développer la vie associative
- b / Accompagner, soutenir et inspirer la jeunesse

c / Développer une politique d'éducation populaire à travers une loi-cadre s'adressant à tous les citoyens quel que soit leur âge et à tous les territoires.

La mission d'Education Populaire de l'Etat doit permettre de fédérer et mettre en synergie des acteurs d'horizons divers. Ceux-ci ne partagent pas nécessairement la même culture et les mêmes réseaux professionnels. Ils peuvent se retrouver autour d'actions structurantes ou d'expérimentations innovantes traversées par la démarche d'éducation populaire. Cette dernière apporte la garantie de la participation active et de la prise en compte de tous dans ces processus de développement culturel et de développement local.

Les CEPJ et les CTPS Jeunesse s'appuient sur leur connaissance des acteurs locaux, des territoires, des institutions et du milieu associatif, pour concevoir des stratégies de mise en œuvre des politiques. Ils sont garants d'une démarche éducative dans la durée qui vise à permettre à chacun de ces acteurs de se transformer au contact des autres et aux plus fragiles d'entre eux de devenir plus autonomes.

Les CEPJ et les CTPS Jeunesse peuvent notamment :

- **Accompagner, conseiller, soutenir**
 - des acteurs socioculturels autour d'une thématique,

d'une problématique identifiée par un diagnostic lui-même mené dans une démarche d'éducation populaire (l'estime de soi chez les 3-6 ans dans des accueils de loisirs, la place des jeunes dans les associations, l'éducation lente, la communication non violente, le ré-enchantement du projet pédagogique des accueils de loisirs, etc.)

- des acteurs institutionnels pour améliorer une politique publique et favoriser son impact, grâce aux démarches d'éducation populaire.

L'Etat, sans se substituer aux acteurs locaux peut apporter son aide et ses conseils pour aller vers une politique globale qui fasse sens. Cet accompagnement des territoires nécessite une bonne connaissance des acteurs locaux, la construction d'une confiance mutuelle et une véritable implication dans les actions menées. C'est particulièrement le cas dans les politiques éducatives territoriales, l'offre de loisirs de qualité pour tous...

- **Initier des démarches d'éducation populaire**

- pour faire exister des politiques et des pratiques qui n'étaient pas développées, conforter les politiques ou les pratiques émergentes, redynamiser les politiques ou les pratiques existantes, sur un territoire local, départemental ou régional, avec le concours d'opérateurs ressources spécialisés dans ces pratiques et ces politiques.
- pour faire émerger des projets de développement social, c'est à dire une construction harmonieuse entre le développement d'un territoire dans ses dimensions économiques, culturelles, d'aménagement... et la prise en compte de l'épanouissement et du bien-être de tous les habitants (participation à la vie citoyenne, accès à la culture, aux soins, à l'éducation, qualité de vie,...) tout particulièrement dans les territoires dans lesquels une telle synergie ne peut être trouvée localement (territoires pauvres, enclavés, éclatés, tensions entre les acteurs, manque de ressources, faiblesse du tissu associatif...).

L'Etat est le garant de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire national, il se doit donc d'avoir une intervention spécifique dans les lieux qui sont dans l'incapacité de construire seuls une démarche d'éducation populaire. Là encore, il ne s'agit pas de se substituer mais de permettre les conditions de l'émergence d'un projet commun en apportant une expertise et des moyens rendant possible son démarrage et les accompagner le temps de leur consolidation. C'est particulièrement nécessaire dans l'aide aux projets collectifs, dans le développement d'approches artistiques et culturelles, scientifiques...

- Expérimenter de nouvelles approches répondant davantage aux modes de vie, d'engagement et de participation d'aujourd'hui, s'appuyant en particulier sur les évolutions technologiques, les attentes des populations, les nouveaux enjeux sociétaux.
- Construire des projets et des démarches de progrès sociétal, de démocratie participative, de sociocratie, de démocratie liquide, d'éducation aux médias, de développement durable, d'économie sociale et

solidaire, d'économie circulaire, de démocratie culturelle, sont autant d'enjeux qui se posent de manière cruciale aujourd'hui. Sans en être obligatoirement à l'origine, l'Etat se doit d'accompagner les initiatives et les expérimentations qui se conduisent dans ces domaines afin de pouvoir capitaliser, mutualiser et rediffuser leurs résultats ...

- Construire des formations qui visent à conduire les publics accompagnés vers une plus grande autonomie et une capacité à l'évaluation partagée.

Ces processus formatifs sont de fait à l'œuvre dans les quatre facettes de la politique d'éducation populaire explicitées plus haut qui ont aussi leur raison d'être.

Il ne s'agit pas exclusivement d'intervenir dans des formations diplômantes des professionnels de l'animation, ni même seulement de mettre en œuvre des programmes de formation continue souples et adaptés pour ceux qui sont en poste, sur des champs identifiés par des diagnostics et par l'expertise et la connaissance du terrain des agents de l'Etat.

C'est souvent dans les actions d'accompagnement que les conseillers

d'éducation populaire offrent des possibilités de formation qui s'adressent autant aux bénévoles qu'aux professionnels, aux habitants, qu'aux élus ou aux responsables associatifs. Elles permettent de créer des cultures communes et un sens partagé de l'action. Par la formation initiale ou continue, mais aussi en fédérant, accompagnant, conseillant, expérimentant, il s'agit de former des « démultiplicateurs », des « passeurs » qui pourront à leur tour, là où ils agissent, produire des initiatives, susciter des relais, fédérer des projets.

L'intervention en éducation populaire vise l'autonomisation des publics, il s'agit donc de permettre l'appropriation des outils par les acteurs eux-mêmes afin qu'ils puissent prolonger et faire évoluer les actions sans besoin d'un accompagnement permanent. Ceci passe par l'élaboration en commun d'outils et conduit à la mise en œuvre d'actions d'évaluation partagée. Ceci s'applique par exemple aux outils de diagnostic afin qu'il soit mené comme une action collective et non comme une observation extérieure.

D'où l'intérêt d'une loi cadre d'orientation et de programmation qui redéfinisse le rôle et les champs d'action de chacun : Etat, collectivités, secteur associatif.

Exercer et s'appuyer sur des spécialités

La réflexion en cours, au sein du groupe de travail piloté par la DJEPVA, vise à repenser et non à supprimer les spécialités. Datant de 1986, il apparaît souhaitable de les replacer dans le contexte actuel en liant sans réserve et avec exigence le concours, la formation initiale statutaire et l'exercice de nos métiers.

Plus généralement, les PTP JEP et les animateurs FPT et CCN disposent de compétences utiles et pertinentes au service de l'éducation tout au long de la vie. Ces complémentarités pourraient trouver leur traduction sur les sujets suivants :

- Favoriser l'engagement dès l'école : sensibiliser les acteurs de l'école : former les enseignants ; renforcer, développer, pérenniser les dispositifs : s'inscrire dans le temps long pour permettre aux élèves et aux parents de découvrir une autre forme d'apprentissage ; inscrire l'école dans son environnement : faire connaître l'environnement associatif de l'établissement.
- Inviter les associations à accueillir les jeunes et les intégrer dans le projet associatif : développer l'accompagnement et la formation notamment pour les premiers engagements.

c) Pour un socle républicain, une éducation globale

L'éducation globale concerne le développement de la personne le plus complet possible.

C'est le voyage éducatif de la découverte personnelle qui part de l'éducation formelle et se prolonge durant toute la vie.

Une éducation qui porte sur :

- Le potentiel intellectuel, émotionnel, social, physique, créatif ou intuitif, esthétique et spirituel
- Une relation ouverte de collaborations
- L'expérience de vie et l'apprentissage en dehors de l'école
- Une éducation en tant que croissance, découverte et élargissement des horizons
- La capacité à porter un regard critique sur le contexte culturel, moral et politique de leur vie.

L'éducation globale prépare l'élève à un apprentissage tout au long de sa vie, en portant sur les compétences, les attitudes et l'ouverture personnelle dont il aura besoin pour évoluer dans un monde toujours plus complexe.

Ce développement agit dans le sens des concepts « apprendre à être » et « apprendre à vivre ensemble », identifiés dans le rapport Delors (UNESCO 1996:14).

Pour un principe d'éducation globale, le SEP UNSA demande :

- Que tous les lieux d'apprentissage, formels, non formels ou informels, soient mis sur un pied d'égalité et reconnus comme des systèmes complémentaires
- De renforcer la coopération entre les secteurs formels, non formels et informels de l'éducation et de créer des réseaux de l'éducation.
- De permettre une action conjuguée des politiques familiale, sociale et de formation en vue de créer les conditions cadre nécessaires pour une stratégie globale de l'éducation, couvrant tous les aspects de l'éducation des enfants et des jeunes

d) Par ces actions éducatives, le SEP entend poursuivre sa lutte contre toutes les formes d'endoctrinement, les extrémismes et les populismes

Ce combat doit aussi se traduire par des temps d'échanges et de formation dans son fonctionnement syndical.

B) La professionnalisation des métiers de l'Education Populaire

La professionnalisation d'un individu se traduit par un processus qui conduit à l'acquisition de compétences, validées par une qualification. Pour Raymond BOURDONCLE, la profession « fait appel à des savoirs savants et (...) une capacité d'abstraction.»¹ tandis qu'un métier s'apprend empiriquement : on dit bien « être du métier ». Le professionnel est donc reconnu lorsqu'il a suivi un processus de formation lui permettant d'acquérir des savoirs savants de haut

niveau pour retrouver le principe et l'abstraction. La reconnaissance professionnelle d'un secteur nécessite l'intervention des pouvoirs publics. Qu'en est-il pour l'animation ?

a) Professionnalisation et valorisation des métiers

Si la professionnalisation traduit l'évolution d'un métier, elle suppose aussi une valorisation statutaire, en même temps qu'un accroissement des exigences sociétales vis-à-vis des travailleurs. Claude LESSARD décrit le processus de professionnalisation d'une activité humaine par 5 étapes :

- La rémunération : c'est le passage de la pratique amateur à l'activité principale.

¹ *Propos de Raymond Bourdoncle recueillis lors de la conférence des journées d'étude sur la formation des formateurs organisées le 19 et 20 septembre 2007 par la mission formation de l'INRP. + d'infos : eduveille.hypothese.org/267*

- La conception, par les praticiens, d'une logique propre : c'est le début de la construction d'une identité et d'une autonomie vis-à-vis d'autres logiques (ex : la construction d'une logique propre à l'animation autour de valeurs liées à l'éducation populaire se différencie de celles de l'éducation nationale, du sport ou du travail social)
- Le contrôle de l'entrée dans la profession : c'est la mise en place d'une formation spécifique qui devient une condition sine qua non permettant l'exercice. Elle se construit suivant un code éthique et une expertise.
- La constitution par les praticiens d'associations qui visent via des plateformes revendicatives à faire reconnaître le champ d'exercice. Ces associations permettent de distinguer deux pratiques proches mais qui n'ont pas le même niveau d'expertise.
- La reconnaissance juridique effective du titre et de l'acte professionnel : cela signifie que l'Etat entérine le monopole revendiqué par les professionnels et protège la société de pratique non professionnelle.

Avec des pédagogues comme NEIL (1970), l'animation et la formation des animateurs se sont construits avec un modèle alternatif : le « paradigme personnaliste ». Ce modèle pose la personne au centre de sa formation par sa capacité à apprendre de son

expérience. Dans son ouvrage, J. Beckers² oppose, à «l'universitarisation», le « paradigme personnaliste, dont l'objectif essentiel est de promouvoir le développement personnel et la maturité psychologique des professionnels ». Pour l'animation, des 5 étapes citées par C. LESSARD, nous pouvons constater que les deux dernières ne sont pas encore pleinement effectives. L'animation souffre encore de son histoire où le volontariat a été très présent.

L'Etat lui-même inscrit comme référence, dans le code de l'action sociale et des familles (code qui régit les accueils collectifs de mineurs : accueils de loisirs, séjours, périscolaire), les diplômes volontaires pour exercer les fonctions d'animation et de direction : le BAFA et le BAFD. Ceux-ci ont été créés, à l'origine pour exercer des activités occasionnelles (vacances, jeudis puis mercredis) et non professionnelles.

La question de la jeunesse devient un sujet politique. Peu à peu, l'administration se spécialise et se technicise. Le Décret n°54-41 du 6 janvier 1954 crée le diplôme d'état de directeurs et moniteurs de colonie de vacances. En 1958, le haut-commissariat à la Jeunesse et aux sports est créé.

A la fin des années 60, la question de la jeunesse est de plus en plus corrélée avec celle de l'emploi. Alors que la

² « *Compétences et Identité professionnelle. L'enseignement et autres métiers de l'interaction humaine* », Chapitre 1, Jacqueline BECKERS, Edition De Boeck supérieur, 2007.

conjoncture économique fait s'éloigner le plein emploi, une culture de masse émerge, dont la volonté est de contester le modèle culturel élitiste. Sous l'influence de ces deux tendances, les mouvements d'Education Populaire voient leur fonctionnement rapidement évoluer et tendre vers la professionnalisation. Dans ce secteur largement marqué par le bénévolat, l'Etat ouvre de nouveaux dispositifs dont le but est de développer « l'éducation non formelle » et l'embauche. En 1964 le FONJEP (Fond de coopération de la jeunesse et de l'Education Populaire) est créé, ainsi qu'un diplôme destiné aux fonctionnaires de la direction générale de la jeunesse et des sports (le DECEP = Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire). La formation professionnelle est lancée. Le DECEP gagne la sphère associative. La dynamique d'institutionnalisation du secteur par l'Etat prend forme et s'enracine. En 25 ans, la formation professionnelle s'est organisée, avec des diplômes allant du niveau V au niveau II. Aujourd'hui, s'ouvre des Bac pro option "animation". Est-ce pour l'animation un début « d'universitarisation » ?

Pour le SEP, il est essentiel de maintenir une formation pratique où l'expérimentation des pratiques fait partie prenante de la formation professionnelle. Nous ne pouvons concevoir une formation théorique qui ne permettrait plus aux stagiaires/étudiants

de s'immerger avant de devenir un véritable professionnel de l'animation.

b) Lutter contre la précarisation de l'animation pro et l'individualisation des droits (ubérisation, fin des accords de branche ...) et promouvoir l'animation volontaire

Avec l'évolution de la société (travail des femmes généralisé, éloignement géographique des familles, etc.), le besoin en animateurs se fait de plus en plus pressant. Par ailleurs, à l'approche des années 2000, la mise en place du RNCP et de la VAE aide à structurer et organiser les diplômés. L'enjeu est désormais de mieux répondre en matière d'encadrement à la diversité de l'offre dans le domaine de l'animation, de l'Education Populaire et du Sport.

Dans les années 2000, avec la mise en place du RNCP et la VAE le Ministère de la Jeunesse et des Sports entame une réflexion prospective dont l'enjeu principal est d'unifier les formations et de mieux les adapter à l'emploi. Il choisit de repenser la filière, avec un cursus qui facilitera la VAE* et l'alternance. Peu à peu, le métier avance vers la professionnalisation. Cette tendance s'accroîtra encore avec la réforme sur les rythmes éducatifs de 2013³ et notamment la création des CQP (Contrat de Qualification Professionnelle). En 2001, le BPJEPS* unifie les diplômes du

sport (BE) et de l'éducation populaire (BEATEP). En 2006, la création du DEJEPS* et du DESJEPS* (niveaux III et IV) complète l'organisation de la filière et renforce le niveau d'expertise dans le secteur. L'animateur se spécialise dans un domaine et une pratique. Le secteur professionnel se structure. Au sein d'une profession qui advient, plusieurs métiers se profilent.

Cependant, les années 2000 marquent aussi un changement de politique publique de l'Etat vis-à-vis du secteur associatif. De 2007 à 2012, le budget alloué au ministère jeunesse et sports chute de 25%. Après des associations, ce désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur associatif résonne comme un abandon. Alors que pendant 40 ans, elles ont bénéficié de la bienveillance de l'Etat, à partir des années 2000 les structures doivent faire face à un nouveau mode de financement. Les liens se resserrent avec les collectivités territoriales. Les relations entre le politique et la société passent d'un modèle centralisé avec un objectif de développement de l'emploi et de la professionnalisation à un modèle gestionnaire ou la professionnalisation subit le ratio investissement/rentabilité. Et ce phénomène est accentué par la récente loi sur la formation

³ Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

professionnelle⁴ qui privilégie l'employabilité, pour définir les formations financièrement aidées par les régions, au détriment d'une réflexion globale sur les besoins de la profession. Ainsi, les organismes de formation, en recherche de pérennité, sont dépositaires de nouvelles qualifications qu'elles savent faire reconnaître comme « d'utilité sociale » (ex : des BPJEPS périscolaire).

Face à toutes ces stratégies financières, l'animateur est devenu une variable d'ajustement. La précarité des emplois n'a fait que s'amplifier et l'animation souffre d'un grand turn-over dans les équipes. Outre le manque de reconnaissance, le secteur doit aussi gérer la précarité salariale. La réforme des rythmes éducatifs a été en ce sens le fanion de la précarité... Multiplication des Contrats d'Engagement Éducatif, des CDD débutant en septembre et s'arrêtant fin juin. Et lorsque la perspective d'une formation s'ouvrait, c'était souvent pour un CQP. Le BPJEPS, trop long et trop cher, étant jugé comme un investissement risqué ("le salarié peut rompre son contrat") et contraignant ("le salarié est absent longtemps pour sa formation").

La branche de l'animation veille à ne pas tomber dans l'ubérisation avec le développement des auto-entrepreneurs

⁴ loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui crée notamment le Service Public régional de l'Orientation.

mais avec le gel des contrats aidés, le risque semble plus prégnant encore.

Pour le SEP-UNSA, l'Etat doit s'engager fortement dans le processus de professionnalisation. C'est-à-dire, reconnaître l'obligation de formation professionnelle et inscrire les diplômes professionnels comme référence dans le code de l'action sociale et des familles. Ainsi, si le volontariat doit subsister, il ne doit pas absorber les moyens nécessaires à la formation professionnelle. La formation professionnelle doit être conçue de sorte à favoriser la mobilité des professionnels de l'animation entre les différents secteurs (animation territoriale, associative, hospitalière...)

et entre les différents niveaux d'études (du CQP au DESJEP). D'autre part, des moyens doivent être alloués aux organismes de formation et les CREPS* doivent être des lieux de formation ouverts et reconnus par l'Etat. En parallèle, les équipements universitaires et d'études supérieures (ex : développement des DUT et ouverture des ESPE aux animateurs) doivent s'ouvrir plus largement aux professionnels de l'animation. Au même titre que l'Education Nationale, le SEP-UNSA demande à ce que l'Éducation Populaire bénéficie d'un budget conséquent pour la formation de ses professionnels.

Les 18 objectifs pour 2018 -2022

ENJEUX DE SOCIETE

1. Sensibiliser à la place du travail, aux nouveaux indicateurs de richesse dans la société et au revenu minimum d'existence
2. Défendre les statuts des fonctions publiques pour des services publics de qualité
3. Promouvoir la reconnaissance de l'éducation globale comme principe d'éducation en impulsant et valorisant des coopérations entre acteurs de l'Education Populaire (fonctionnaires, associatifs) et acteurs de l'enseignement (éducation formelle de la maternelle à l'université en passant par la formation des enseignants)
4. Au sein de notre société et à une échelle internationale
 - Faire reconnaître et valoriser l'Education Populaire
 - Défendre le droit du travail et les droits humains

SECTEUR ASSOCIATIF

5. Défendre le secteur associatif dans ses dimensions juridiques, économiques, démocratiques et protéger ses salariés
6. Obtenir une fusion des branches qui soit avantageuse pour les salariés
7. Rester représentatif dans la CCN de l'Animation et progresser dans celle des Acteurs du Lien social et familial,
8. Augmenter notre nombre de sections syndicales SEP UNSA

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

9. Protéger le service public d'éducation populaire face à ses nombreuses attaques par l'obtention :
 - d'un pôle interministériel éducatif,
 - du rattachement des agents au niveau régional par la création d'unités territoriales,
 - de la sortie de la DRH des ministères sociaux,
10. Améliorer les conditions de travail des Personnels Techniques et Pédagogiques Jeunesse Education Populaire par :
 - La fusion des corps "Tous CTPS"
 - La préservation de nos missions éducatives et une meilleure reconnaissance,
 - Une représentativité au moins équivalente aux CTM, CAP et CETP.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

11. Défendre la mission éducative des animateurs dans une filière complète

ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS

12. Proposer des moyens financiers et formatifs aux adhérents pour qu'ils puissent prendre une part active au nom du syndicat (fonctions électives en interne et en externe du syndicat, réflexions, stratégies, interventions de lobbying ...)
13. Améliorer le lien Secrétariat Général et sections syndicales

INTERNE au SEP et à l'UNSA

14. Augmenter le nombre d'adhérents en développant le parrainage

- 15. Tendre vers une organisation de temps statutaires du SEP (Conseils Syndicaux, Congrès, Réunion SG) écoresponsables.**
- 16. Amélioration de la communication du SEP en :**
 - Etant plus compréhensible et lisible
 - Etant plus actif sur les réseaux sociaux sans en oublier le contact direct
 - Réalisant un process et un livret d'accueil pour les nouveaux adhérents
 - En réalisant un guide du métier de CEPJ et non pas seulement d'accueil (cf. guide des profs du SE) : statuts, missions, déroulement de carrière, rémunération, ENSAP (carrière dématérialisé des fonctionnaires, application métier des fonctionnaires) coordonnées du syndicat
 - En réalisant un guide du métier d'animateur (et non pas seulement d'accueil (cf. guide des profs du SE) : statuts, missions, déroulement de carrière, rémunération, coordonnées du syndicat
- 17. Renforcer la présence d'adhérents de l'ensemble des secteurs professionnels au sein des instances du SEP**
- 18. Améliorer les collaborations au sein de l'UNSA et d'UNSA Education**
- 19. Aboutir à un accord politique et d'action avec UNSA Territoriaux**

Cette motion d'orientation et ces objectifs sont portés par la liste suivante :

- ✓ Baggio Marie, CEPJ à la DRDJSCS d'Aquitaine
- ✓ Brun-Khadi Stéphanie, CEPJ à la DDCS des Hauts de Seine
- ✓ Denoyel Tristan, animateur dans la branche de l'animation
- ✓ Descarrega Samia, CEPJ à la DDCSPP de la Marne
- ✓ Druon Laurence, CEPJ à la DDCS d'Isère et intervenante en Education Populaire et récit
- ✓ Durand David, CEPJ à la DRDJSCS de Normandie
- ✓ Harpagès Brigitte, CEPJ à la DRDJSCS d'Occitanie
- ✓ Pili Blandine, CEPJ à la DRDJSCS d'Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Reboul Richard, CEPJ au CREPS PACA
- ✓ Sellès Michel, responsable de formation dans le secteur de l'Animation
- ✓ Tran Thi Minh Thu, CEPJ à la DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Weisheimer Patrice, CEPJ à la DRDJSCS Grand Est